



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



VILLE DE
CHAPAIS

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Chapais, tenue le 28 mars 2023 à 19 h, à la salle des délibérations du conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire suppléant : **Jacque Fortin**
Madame la conseillère : **Caroline Belleau-Poirier**
Messieurs les conseillers : **Pascal Poirier**
Mario Dionne
Stéphane Mercier
Daniel Forgues

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière suppléante : **Mélanie Gagné**

Étaient absents à la séance :

Madame la mairesse : **Isabelle Lessard**

Madame la greffière : **Kate Kirouac**

Tous les conseillers et la conseillère ayant été convoqués par suite d'un avis transmis par courriel et signifié dans le délai prescrit par la *Loi sur les cités et villes*, monsieur le maire suppléant, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

23-03-059

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est PROPOSÉ par monsieur Stéphane Mercier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

23-03-060

2.
RÉSOLUTION – AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction d'une usine d'épuration des eaux usées, le terrain ciblé appartient au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit procéder à une étude géotechnique et que des travaux devront être réalisés sur le terrain ciblé;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation du MERN est nécessaire avant d'effectuer des travaux sur un terrain leur appartenant;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Chapais, tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-061

3.
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction d'une usine d'épuration des eaux usées, une étude écologique a été réalisée sur le terrain ciblé pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'étude écologique confirme qu'une étude géotechnique doit être réalisée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour cette étude géotechnique;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Stéphane Mercier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser monsieur Simon Blanchet, contremaître des Travaux publics et responsable du service technique, à procéder à l'envoi d'appels d'offres sur invitation afin de recevoir des soumissions pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d'une usine d'épuration des eaux usées;

QUE les frais relatifs à la présente seront puisés à même le surplus accumulé, soit le poste budgétaire 03-310-09-722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-062

4.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Caroline Belleau-Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 05.


Jacques Fortin
Maire suppléant


Mélanie Gagné
Directrice générale et greffière suppléante